

Associations

CAUE 28 : un phare sur l'urbanisme

Le CAUE 28 semble avoir été posé rue du Grand-Faubourg à Chartres. Sa façade entièrement vitrée offre une ambiance moderne et « design » qui tient à la fois de l'agence d'architecture et de la galerie d'art. En y entrant, vous allez bien au-delà : le CAUE 28 est une porte grande ouverte sur le vaste monde de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement.



Façade du CAUE 28 rue du Grand-Faubourg

Prononcez : « cé-a-u-eu »

A la tête d'une équipe de cinq personnes, Laurence Cahuzac, directrice du CAUE 28, a le sens de l'accueil. De fait c'est sa mission. « Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement associent des professionnels de ces trois disciplines, avec des compétences en documentation et en animation : nous sommes là pour donner et produire de l'information, faire connaître, diffuser et conseiller toute personne ou collectivité qui s'intéresse à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages. »

Votre CAUE et vous

« L'architecture a une dimension concrète qui la rend relativement grand public. A ce sujet, nous sommes sollicités non seulement par des amateurs d'architecture, mais aussi par des candidats à la construction qui souhaitent de l'information sur les techniques, la compréhension des réglementations de construction ou d'implantation, des conseils sur les premières esquisses de leur future maison ... ou des avis plus globaux sur un projet personnel. Nous exerçons là notre rôle de conseil sans faire de la maîtrise d'œuvre, ni de l'ins-



Laurence Cahuzac

truction de droit du sol. Nous avons vocation à être consultés en amont de la concrétisation d'un projet, plus qu'«en pompier» quand des problèmes de permis de construire commencent à se profiler... ». Tous les lundis, dans nos locaux, nous avons mis en place les «permanences conseil», où chaque candidat à la construction peut gratuitement rencontrer un architecte-conseiller pour son projet.

L'urbanisme, l'organisation du territoire, le développement durable... sont en revanche des domaines qui paraissent plus théoriques et sont moins facilement perçus par le grand public. Ce sont pourtant des sujets passionnants qui nous concernent tous, et sur le long terme qui plus est. Aussi, pourquoi ne pas essayer de savoir de quoi il s'agit et comment tout cela se met en place ? Sur ces sujets, les CAUE ont su développer un indéniable savoir-faire en matière de vulgarisation. «Nous avons développé un véritable centre documentaire, soit, mais nous nous tournons aussi vers nos publics à travers des expositions, des rencontres, des conférences-débats, des ateliers pour les scolaires... Nous programmons aussi des découvertes thématiques, comme la journée «Souriez, vous êtes scotés», qui a rassemblé une centaine de personnes en janvier dernier, ou encore la semaine «Agricultures et paysages».

Pour les pros et les collectivités aussi

Passerelles entre les acteurs du cadre de vie, les CAUE interviennent également comme ressources et conseil pour les collectivités, les institutions et les professionnels eux-mêmes, allant jusqu'à exercer des missions de formation. «Dans le conseil d'administration, notre collège d'élus, de professionnels et de personnes compétentes nous permet d'avoir un regard partagé sur tous les aspects

d'un programme d'actions voté chaque année. Au-delà, nos réseaux et partenaires (union régionale et fédération nationale des CAUE, directions régionales de l'État en matières de culture, d'environnement, de patrimoine, Conseil général...) nous garantissent d'être en phase avec les questionnements actuels, les réglementations. Les textes sur la décentralisation, les lois sur le développement durable... sont des facteurs qui font évoluer en quasi-permanence les normes du bâtiment, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire mais aussi la société toute entière.»

Infos pratiques

L'accès aux ressources du CAUE est gratuit, sur place comme sur internet (documentations on line). L'adhésion (31 € par an pour un particulier) permet en outre de recevoir automatiquement les invitations, les nouvelles plaquettes et publications.

CAUE 28, 87, rue du Grand-Faubourg à Chartres, tél. 02 37 21 21 31.

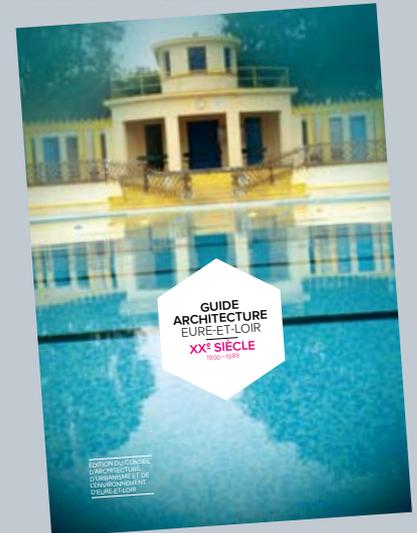
Ouvert du lundi au jeudi (9h-13h et 14h-18h) et le vendredi (9h-13h et 14h-17h).

www.caue28.org

Les CAUE sont des structures associatives créées dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977, qui déclare l'architecture d'intérêt public et la nécessité pour tous d'y avoir accès. Mis en place à l'initiative des conseils généraux, les CAUE sont financés par une partie de la taxe sur l'aménagement. Ils sont présidés par un élu local, leur conseil d'administration s'équilibre entre représentants de l'État, des collectivités locales et des différentes professions compétentes dans le domaine. Leurs actions procèdent d'un service au public, et sont en cela accessibles gratuitement.

Actu

Guide de l'architecture du 20^e s. en Eure-et-Loir



S'il est de qualité, le patrimoine vit : avec le temps, il peut évoluer dans sa forme et sa fonction. A travers ce guide, le CAUE 28 présente une quarantaine de bâtiments remarquables, urbains ou ruraux d'Eure-et-Loir, qui ont «échappé» au classement patrimonial. En quoi sont-ils remarquables, comment se sont-ils inscrits dans le temps ?

Editions CAUE28 avec la participation de Bénédicte Chalju, historienne de l'architecture du 20^e s., et en partenariat avec la DRAC Centre. 80p. 10 €.

Exposition

Le lancement du Guide s'accompagne d'une exposition photographique. La plasticienne Anne-Sophie Emard affiche sa vision du patrimoine du 20^e siècle : **un regard onirique empreint de références cinématographiques.**

Du 5 décembre 2013
au 7 mars 2014.